

Programme Prévisionnel des Investissements pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 9 février 2017

Le CESER note la volonté affichée d'améliorer les conditions d'accueil des lycéens et de travail des personnels. Le CESER encourage le Conseil Régional dans la mise en accessibilité des lycées et l'invite à l'envisager pour tous les types de handicap. Enfin, compte tenu du volume très important de commande publique liée à ce plan, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de la mise en œuvre d'une véritable politique d'accompagnement concernant les clauses sociales d'insertion.

Le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) des lycées publics néo-aquitains 2017-2021 constitue un engagement unique pour la totalité de la Région, d'un montant conséquent de 1,2 Md€ (supérieur à la somme des trois ex-PPI), au bénéfice de tous les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) de la Nouvelle Aquitaine, soit 296 lycées. Il traduit une volonté politique d'harmonisation au bénéfice de l'égalité des chances de tous les lycéens, tenant compte de l'hétérogénéité des territoires et des évolutions démographiques de la Nouvelle Aquitaine.

Partant d'une concertation avec les établissements pour identifier leurs besoins, le PPI 2017-2021 se donne globalement les quatre objectifs suivants que le CESER approuve :

- offrir un cadre propice aux apprentissages et à l'épanouissement des acteurs, en priorisant notamment la qualité de la restauration, de l'hébergement, en portant une attention aux conditions de travail des personnels tout en veillant à la pérennité du patrimoine et à la sécurité ;
- oeuvrer pour des lycées qui anticipent et accompagnent les évolutions pédagogiques ;
- intégrer les établissements aux territoires ;
- afficher la volonté d'une politique publique exemplaire en matière de développement durable.

Le CESER salue la volonté de combiner des opérations structurantes d'envergure et des programmes annuels ciblés de moindre ampleur mais réactifs aux besoins des établissements. Il note également avec satisfaction le projet de construction de deux nouveaux lycées (dans le Créonnais et le Val de l'Eyre) et le lancement des études pour un troisième lycée au nord de Bordeaux, pour un montant global prévu de 114 M€. Les diverses opérations lourdes de restructuration dans les 111 lycées sont estimées à 532,20 M€. Au niveau des programmes annuels le montant des dépenses prévues est de 553,8 M€.

Un plan d'investissement au service des élèves

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil Régional d'améliorer l'accessibilité des lycées aux jeunes en situation de handicap et des moyens importants prévus à cet effet. Toutefois, il insiste sur l'importance de concevoir l'accessibilité dans une acception globale (enseignement, restauration, hébergement, culture).

Par ailleurs, le CESER salue également la priorité claire donnée à l'amélioration des conditions d'accueil des lycéens et de travail des différents personnels des lycées. Pour ces derniers, le CESER apprécie notamment l'attention portée aux personnels des services de restauration collective dont les conditions de travail peuvent à juste titre être considérées comme pénibles.

Compte tenu des compétences qui sont les siennes, le Conseil Régional souhaite que le présent PPI puisse contribuer au soutien du développement économique régional. Toutefois, le CESER réaffirme que la finalité première de ce PPI doit clairement rester celle de l'amélioration des conditions d'enseignement des lycéens et de travail des personnels éducatifs et techniques, même si les effets induits sur le plan économique, pour le secteur du bâtiment notamment, sont évidents.

Enfin, le CESER apprécie également l'orientation claire donnée à la démarche environnementale et l'attention portée à la prise en compte des enjeux énergétiques.

Enfin le CESER exprime quelques points de vigilance

Concernant les interventions d'entretien et de dépannage dans les établissements, le CESER prend acte des différents modes d'organisation en vigueur dans les lycées (absence d'Equipes Régionales d'Intervention -ERI- dans l'ex-région Aquitaine). Le CESER souhaite être destinataire des conclusions des analyses sur le fonctionnement des ERI dans les deux ex-régions. Il réaffirme son intérêt pour une harmonisation positive de tous les statuts des personnels techniques des lycées sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Régional accorde la priorité au développement du numérique dans les lycées. Toutefois, le CESER attire de nouveau son attention sur l'importance de procéder aux évaluations des programmes différents des trois ex-Régions¹.

Si le CESER comprend la nécessité d'intégrer les lycées dans le tissu économique et social du territoire en rendant les locaux et équipements ouverts et accessibles à de nouveaux usages et utilisateurs, il tient à rappeler que l'objectif d'amélioration de la mission éducative au service des lycéens ne doit pas être pénalisé par cette ouverture des établissements.

Par ailleurs, le CESER suggère au Conseil Régional de créer les conditions favorables afin que les travaux réalisés dans la plupart des lycées puissent être utilisés à des fins d'information et de découverte des métiers du bâtiment par les lycéens (si les équipes enseignantes le jugent utile).



Proposition de la commission 1
« Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »
Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteuse : Houria FALL-ABBEST



Vote sur l'avis du CESER
« Programme prévisionnel des investissements dans les lycées de la Nouvelle-Aquitaine »

207 votants
207 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine

¹ Et notamment les 3 différents ENT (Espace Numérique de Travail) que sont respectivement « LEA » en ex-Aquitaine, « LOL » en ex-Poitou-charentes et « ELIE » en ex-Limousin.